

# DECLARATION DE LA DELEGATION DU MALI A LA 61<sup>ème</sup> SERIE DE REUNIONS DES ASSEMBLEES DES ETATS MEMBRES DE L'OMPI

Genève, du 21 au 25 septembre 2020

Point 5 de l'ordre du jour : Déclarations générales (2 mns)

---

**Monsieur le Président,**

C'est un honneur pour ma délégation de faire cette déclaration au nom du Mali, qui se réjouit de vous voir présider la présente session et vous assure, vous ainsi que l'ensemble des membres du bureau, de son plein appui. L'occasion est opportune pour exprimer nos très vives et chaleureuses félicitations à Monsieur Daren Tang, suite à sa brillante élection au poste de Directeur général de notre Organisation. Nos sincères remerciements s'adressent à son prédécesseur, Monsieur Francis GURRY, et au personnel de l'OMPI, pour la très grande qualité du travail accompli durant ses deux mandats.

Ma délégation souscrit aux déclarations respectives de ses groupes d'appartenance, à savoir celles du groupe africain et des Pays les moins avancés (PMA).

**Monsieur le Président,**

**Distingués Chefs de Délégations,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

La délégation malienne souhaite remercier l'OMPI pour l'appui précieux apporté à son pays, suite notamment à la signature le 25 septembre 2009 à Genève, d'un mémorandum de coopération visant à renforcer et à mieux coordonner son programme d'assistance en faveur de la République du Mali, de manière à lui permettre d'exploiter efficacement la propriété intellectuelle pour son développement.

En effet, le Mali se félicite de cet appui constant et multiforme que l'OMPI lui a fournie et qui s'est illustrée, entre autres, par :

- **l'assistance technique à l'adhésion du Mali à l'Organisation africaine de la Propriété intellectuelle en 1984 ainsi qu'aux Conventions internationales sur la Propriété intellectuelle ;**
- **l'assistance aux renforcements des capacités des cadres maliens en propriété intellectuelle et au renforcement des capacités techniques et managériales des structures chargées de la gestion de la propriété intellectuelle, à savoir le Centre malien de Promotion de la Propriété industrielle (CEMAPI) et le Bureau malien du Droit d'Auteur (BUMDA).**

Au-delà de ces acquis, les actions de coopération entre le Mali et l'OMPI ont été marquées, ces dernières années, par :

- **la signature d'un mémorandum entre le Directeur général de l'OMPI et le Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Investissements en juillet 2009 pour la formulation de la Stratégie nationale de Développement de la Propriété intellectuelle assortie d'un plan d'actions (2015-2019).**

Le document de stratégie qui a été adopté par le Gouvernement du Mali le 26 novembre 2014 se fixe comme objectif global de promouvoir la création d'un cadre favorable à la protection et à la promotion de la propriété intellectuelle, au Mali.

Cette Stratégie est arrivée à terme en 2019. Dans la perspective de son actualisation, une requête d'appui institutionnel a été adressée au Directeur Général de l'Organisation afin de procéder à une évaluation partagée de sa mise en œuvre et sa relance ;

- **la signature le 8 octobre 2012 par le Directeur général de l'OMPI et l'Ambassadeur, Représentant permanent du Mali à Genève, de l'Accord portant création d'un Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) au Mali.**

Par cet Accord, l'OMPI et le Mali s'engagent à stimuler la création et l'innovation technique et technologique par le renforcement de l'accès au savoir technique. En termes d'acquis, le projet (CATI) du Mali, capitalise aujourd'hui un bilan de quarante-huit (48) CATI périphériques installés sur l'ensemble du territoire ;

- **l'organisation de plusieurs séminaires nationaux en rapport, entre autres, avec** « La valorisation de la médecine et de la pharmacopée traditionnelles », « l'information et la sensibilisation des acteurs sur le système PCT », « l'utilisation des actifs de la propriété intellectuelle (PI) pour le renforcement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises (PME) du Mali », « l'efficacité du Réseau National de Centre d'Appui à la Technologie et à l'Innovation (CATI) », « l'importance des identifiants commerciaux dans la valorisation des produits et des services ».

**Le Mali, plaçant la propriété intellectuelle parmi les leviers essentiels de son développement socio-économique, et soucieux de la prise en compte de ses préoccupations et besoins croissants en la matière, sollicite votre accompagnement pour la mise en œuvre de certains chantiers en perspectives. Il s'agit, en particulier, de :**

- diligenter, suite à l'accord de principe de l'Organisation, la réalisation des études portant respectivement sur l'évaluation et la révision de la Stratégie nationale de Développement de la Propriété intellectuelle ainsi que l'élaboration d'une Stratégie nationale de valorisation des produits locaux par le biais des Indications géographiques(IG) ou Marques Collectives (MC)
- **poursuivre les actions de renforcement de capacités des acteurs du système de la propriété intellectuelle à travers l'organisation de sessions de formations de haut niveau** portant notamment sur :
  - ❖ le respect du droit de la propriété intellectuelle à travers l'application effective de ses principes. Cette formation s'adresse aux acteurs du système judiciaire au Mali, aux structures chargées de la répression et de la lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle (fraude, contrefaçon, concurrence déloyale, piraterie), eu égard à la persistance de ces pratiques tendant à dégrader le climat des affaires ;

❖ la formation des points focaux CATI, des chercheurs, inventeurs, innovateurs, et étudiants maliens en matière d'utilisation de l'information scientifique, technique et technologique contenue dans les bases de données CATI.

- **Poursuivre, enfin, les mesures d'accompagnement possibles, induites par les accords initiés par ou avec l'OMPI ;**

**Convaincu que ces sollicitations retiendront tout votre habituel bienveillant soutien, je ne puis que vous remercier de votre bien aimable attention.**